



COMPTE RENDU BUREAU DIRECTEUR DU 7 mai 2020

Présents : Jean-François CONTANT, Christophe BARRAUX, Brigitte BORDET, Marc CHARPENTIER, Didier FOULONT, Marie Geneviève LASSERRE, Claude MAGRIN, Laurent PERRARD, Thierry PETAMENT, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Nathalie VION.

Excusé : Michel BRENNER

Invité : Jordan ROUX

Compte tenu des circonstances sanitaires nationales ce Bureau Directeur a lieu en visio-conférence.

1) Ouverture du Bureau Directeur par le Président

Le Président ouvre la séance à 18h09 et déclare ce qui suit :

« Tout d'abord très heureux de vous retrouver toutes et tous en pleine forme apparemment. Malheureusement ce n'est pas le cas pour tout le monde, je prends chaque jour des nouvelles, elles sont de plus en plus rassurantes pour la majorité. En revanche nous avons à déplorer deux décès, de deux bénévoles, dans deux clubs différents, des personnages qui ont tout donné pour le rugby, un au RCD, un à Genlis. Je renouvelle et présente à nouveau au nom de tous les clubs, côte-d'oriens particulièrement, toute notre solidarité, notre émotion, que j'ai demandé aux deux Présidents de transmettre à leurs licencié(e)s.

Il faut croire que des élus de la Ligue n'ont rien à s'occuper, pendant le confinement, que de politique politicienne indécente, élus inaudibles, qui n'ont fait aucune proposition pour le scolaire, pour la formation, comment stopper la perte de licences notamment chez les jeunes, comment aider nos clubs, élus qui, pour certains présidents de commissions, qu'ils n'ont même jamais réunies, choquant, pendant que les clubs se posent mille questions quant à la



prochaine saison, licences, jeunes, finances, maladie pour d'autres. Certains Présidents de clubs sont eux responsables, patrons, de petite, moyenne ou grande entreprise, ils ne sont pas retraités, ni confinés. Quand leurs boîtes mail sont envahies par la même rengaine, car rien d'autre à proposer, c'est tout simplement hideux. Quand, vous M. Barraux, et vos acolytes, se parent de toute virginité, grands donneurs de leçon de démocratie, vous envoyez toujours le même courrier avec les mêmes demandes, qui arrivent comme par hasard toujours deux jours avant notre bureau directeur, en nous laissant 4 jours, pour perdre notre temps à vous répondre, en écrivant vite, vite aux clubs, pratiquement en simultané, pour dire nous n'avons pas de réponse, arrêtez de prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Ce ne sont pas des réponses que vous recherchez, mais empêcher la ligue de bien fonctionner, y compris en période de confinement, qui vous dérange le plus.

Pour répondre à votre rengaine, nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une implantation, mais d'un aménagement intérieur d'une structure, montée et payée. Le coût restant à déboursé représente 14500 euros /an, sur 7 ans, soit 1,07 % du budget annuel de la ligue !! Nous nous sommes entourés de deux avocats, dans deux départements, dont un à Mâcon, pour exposer VOTRE dossier, les deux confirment les excellentes démarches de la ligue, leur parfaite conformité avec nos statuts et notre règlement intérieur. Donc, Gérard Quatrepoint va, dès la semaine prochaine finaliser notre dossier.

Enfin, pour être complet, nous avons également évoqué avec nos conseils, la possibilité d'entreprendre une démarche judiciaire, ils attendent le feu vert.

Voilà le bien lamentable spectacle, que vous proposez à nos clubs en souffrance sans une once de respect pour ces derniers, sans le moindre gramme pour parler du rugby de demain. Ceci étant dit, je passe la parole, au secrétaire général, pour enfin travailler, et suivre l'ordre du jour. »

2) Adoption du compte rendu du dernier Bureau Directeur

Les membres reviennent sur la question soulevée lors de la dernière réunion au sujet de la désignation d'une membre remplaçante au sein du Bureau Directeur. Le secrétaire général précise que, suite à la question posée concernant cette désignation et à la procédure suivie au sujet de l'emprunt bancaire, il semble difficile d'assurer un vote à la fois transparent et secret si tout passe dans les mains d'un élu (en l'occurrence le secrétaire général). Le Président prend la parole pour informer qu'une consultation a été initiée au sujet d'une procédure de vote par internet ; nous sommes dans l'attente de garanties sur la faisabilité et la confidentialité des opérations de vote.



T. Petament soulève la question de l'utilité de telles procédures compte tenu des usages antérieurs. Les incertitudes quant à la durée de l'épidémie poussent à envisager toutes les possibilités.

A la demande du secrétaire général le compte-rendu de la réunion du bureau Directeur du 24 avril 2020 est adopté.

3) *Point sur la gestion COVID 19 (Organisation salariale, lien avec la FFR)*

Jordan ROUX, directeur de la Ligue, présente les prolongements des mesures actuellement en vigueur ainsi que les modifications à venir :

- Maintien des salariés administratifs et des salariés sportifs travaillant sur les structures de formation en chômage partiel jusqu'au 31/05/2020 et dans l'organisation actuelle : 2/3 de chômage partiel et 1/3 de travail en télétravail.
- La FFR souhaite la mise en place au chômage partiel des Conseillers Technique de Clubs à hauteur de 50% du temps de travail. Un échange aura lieu lundi avec les services fédéraux, car les CTC réalisent à l'heure actuelle un excellent travail sur les actions de la formation et des projets de club. Si le chômage partiel est mis en place, il se fera du 01/05 au 31/05/2020, dans un premier temps.
- Mise en place pour les salariés, élus et dirigeants, d'un kit de reprise « Covid-19 » qui comprend :
 - Masque réutilisable et lavable 50 fois (10 masques/personne)
 - Gel hydroalcoolique
 - Mousse désinfectante
 - Gants
- Mise en place sur chaque site de la Ligue d'un distributeur électronique de Gel hydroalcoolique. Une procédure d'accès aux sites et aux divers espaces va également être créée.
- Maintien de la fermeture des sites de Beaune et Besançon jusqu'au 31/05/2020.
- Une désinfection complète des deux sièges est prévue avant l'éventuelle reprise des activités.

Jordan Roux a également remplacé le secrétaire général lors de la visioconférence hebdomadaire des secrétaires généraux de Ligue, il en établit un rapport :

- Toutes les Ligues étaient présentes.
- Intervention de la FFR pour évoquer les liens avec les différentes institutions et la sortie de crise. Plus d'informations sur les différentes étapes de la reprise



vers le 02/06. Un livret est en cours de préparation à la FFR pour présenter les différentes étapes de la reprise.

- Tour de table des différents SG, pour la Bourgogne Franche-Comté, information sur la création d'un kit de reprise à destination des salariés, dirigeants et élus.

Le Président a également participé à une visioconférence, la situation des CTC a été évoquée, leur passage à un chômage partiel à 50% à partir du 1^{er} mai, en ayant utilisé leurs droits aux congés payés et RTT est envisagé, la Nouvelle Aquitaine y est plutôt défavorable, considérant que les CTC auront un rôle important pour une reprise éventuelle d'activité. La FFR aura une réunion avec le ministère au sujet d'une reprise éventuelle. Un guide de sortie du confinement est en cours de rédaction. Une étude sur l'annulation des charges sur les salaires versés dans le cadre du chômage partiel est à l'étude.

Une question est posée (Marc Charpentier) quant à la gratuité des licences ; pas de nouvelles à ce sujet.

Un échange a lieu au sujet des propos du Premier Ministre sur l'interdiction des sports collectifs ; la limite de 10 joueurs en extérieur semble rester la règle, le conseil de ne pas faire intervenir de personnes sous symptômes covid 19 est une évidence.

4) *Compétitions*

Un tableau résumant la consultation auprès de clubs quant à leur situation à venir est présenté ; peu de surprise sur la situation, l'Honneur et la Promotion d'Honneur sont envisagés avec des poules de 10. Des incertitudes subsistent sur la situation de quelques clubs de groupe C. Dans les cas où des mouvements de clubs seraient à prévoir, la rédaction d'un document résumant les conditions de la montée en niveau supérieur est hautement souhaitable afin d'éviter des engagements « à la légère » préjudiciables à tous.

5) *EDR*

Nathalie Vion, Présidente de la commission des écoles de Rugby, présente la note fédérale relative aux EDR (document en annexe).

6) *Structure de formation*

Jordan Roux présente son rapport sur les différentes structures

- a. Académie Pôle Espoirs :
 - i. Toujours aucune information officielle de la FFR sur le maintien ou non de la subvention du poste de l'adjoint de l'APE. Nous sommes le 07/05/2020, fin du contrat du salarié au 30/06/2020.

- ii. Demande de la part de la FFR de ne faire rentrer que des joueurs et joueuses « premium » et rentrant pleinement dans le plan de succession de la Fédération pour les équipes de France.
 - iii. Réunion de la commission régionale APE ce samedi 09 Mai de 10h30 à 12h30 pour proposer la liste des entrées à la commission nationale qui aura lieu mi-Mai à la fédération. Cette commission est composée de : l'élu en charge de l'Elite Régionale en BGFC, du président de la commission sportive, du Directeur de Ligue, du manager PPF, du responsable de l'APE, du CTL et DTL et des différents intervenants de la structure. A noter également la présence des référents de la région Grand Est (CTL et CTT).
- b. CREF (Centre Régionale d'Entrainement et de Formation) :
- i. Une quarantaine de candidatures qui proviennent de toute la Région (Sens, Belfort, Lons, Nevers etc...). Ce qui montre la renommée de la structure. Tous les candidats ont eu le droit à un entretien en visioconférence pour faire connaissance.
 - ii. Le choix des entrants s'établira dans la suite de celui de l'APE et sera officiel mi-Mai via une commission régionale d'entrée en structure composée des différents salariés de la Ligue.
- c. Négociations avec le lycée Hyppolite Fontaine de Dijon pour :
- i. Un nombre de places à l'internat pour les deux structures, à savoir :
 - 1. 24 lits pour les garçons
 - 2. 23 lits pour les filles
 - ii. Ce nombre de place est attribué pour les 3 prochaines saisons et sera ajouté à la convention qui nous lie avec le Lycée Hyppolite Fontaine.

7) Modifications réglementaires

Un certain nombre de modifications réglementaires a été demandé à la FFR par l'UFAR Bourgogne Franche-Comté ; ces demandes nous ont été communiquées. L'étude de ces demandes montre qu'elles ont peu de chance d'aboutir car difficilement compatibles avec le statut des arbitres et les orientations souhaitées pour et par le corps arbitral (propositions 1,2 et 3) ; la proposition 4 sur l'agrément des terrains est à mettre en regard des conditions de jeu et d'assurance ; les propositions 5 et 6 semblent être surtout des questions de forme.

8) Service civique

Jordan Roux présente les grandes lignes de ce thème à l'aide d'un document informatique (annexe jointe) :

- a. Organisation :
 - i. Passage à un agrément collectif à partir de la saison 2020/2021. La Ligue ne joue plus seulement le rôle de « conseiller », comme lors des trois

dernières saisons, dans la mise en place des différents contrats mais en devient signataire. C'est pour cela qu'il semble important à partir d'aujourd'hui que le Bureau de Ligue ou le Comité Directeur vote les attributions des différents contrats.

- ii. Un nombre de contrat est attribué par la Ligue. Cette ventilation sera officielle après le Comité Directeur de la FFR fin Mai.
 - iii. La durée moyenne du contrat est passé de 10 mois à 7mois. Une durée de contrat service civique devra être entre 6 à 8 mois.
 - iv. En raison du COVID-19, nous préconisons une mise en place des services civiques sur Novembre et Décembre. Cela permettra compte tenu de la durée du contrat d'aller jusqu'au 30/06/2020.
- b. Proposition sur la gestion des contrats :
- i. Validation par le Bureau Directeur ou le Comité Directeur des différentes attributions des contrats
 - ii. Sur le reversement de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) de 100€ à la FFR, la FFR retient 10€ pour la gestion avant le reversement à la Ligue. Il en serait de même pour la Ligue avant le reversement au club, il faudrait donc acter la chose suivante :
 - 1. Reversement de 80€/mois/service civique au club (au lieu de 90€)
 - 2. Reversement de 60€ par formation PSC1 par Service Civique
 - 3. Les différents versements seraient effectués sur le compte club tous les deux mois (comme actuellement)
- c. Un échange a lieu avec Christophe Barraux :
- i. Qui contrôle les bonnes réalisations des missions des SC durant la durée du contrat ?
Réponse : La Ligue va devoir mettre des gardes fous pour la bonne gestion des différents contrats. La mise en place d'une fiche de missions par trimestre et d'un entretien de début et de fin de mission est également envisagé.
 - ii. Qui est responsable en cas de souci ? Christophe prend l'exemple de la FFF (avec remboursement des sommes totales versées par la FFF).
Réponse : C'est le délégataire de l'agrément collectif à partir de la rentrée, donc la Ligue BGFC. La mise en place de garde-fou est encore plus importante de ce point de vue-là.
 - iii. Jordan précise qu'il est maintenant préconisé par la commission nationale « Rugby Social Club » que chaque structure dispose au maximum de 2 services civiques.

La proposition concernant les dispositions financières est soumise au vote du Bureau Directeur, celui-ci se prononce en faveur de cette mesure à l'unanimité.



9) Assemblée Générale ordinaire

La tenue de l'Assemblée Générale est une obligation, une version dématérialisée avec vote électronique est envisagée ; les votes porteraient sur le rapport moral, le rapport d'activité et le budget. La question du coût de cette procédure se pose car les prix annoncés sont élevés.

Une autre assemblée, en présentiel cette fois, serait convoquée avant le début de saison, à Arbois, pour l'adoption des règlements financiers et sportifs des compétitions.

10) Questions diverses

- T. Petament doit quitter la visioconférence pour cause d'obligation personnelle.
- C. Barraux demande la parole afin de répondre à l'intervention du Président en début de réunion :

Il dit son souhait de ne pas surenchérir dans le concours de synonymes et de qualificatifs que contenait cette intervention, mais souligne simplement que le parallèle fait entre la mort de 2 bénévoles et un débat sur les statuts aurait pu être évité, mais chacun place où il l'entend les limites de la dignité.

Il souhaite répondre à une accusation qui le vise explicitement, et qui est répétée régulièrement : ne jamais avoir réuni "la" commission dont il était chargé. Il rappelle qu'en fait il avait été chargé de 2 commissions. L'une (rugby scolaire) n'a en effet jamais vu le jour, pour des raisons qu'il peut détailler si nécessaire. Un échec qu'il assume en tant que président de cette commission. L'autre commission (rugby à V) a mobilisé de nombreux bénévoles et a, en revanche, très bien fonctionné jusqu'au confinement. Elle a obtenu des résultats très positifs grâce au travail des bénévoles et en particulier de Max Prenat, elle s'est réunie 6 fois, a vu l'intervention de 32 clubs différents, un championnat a été mis en place, 3 fois plus de sections et 8 fois plus de manifestations ont été enregistrées.

Enfin, il prend bonne note des menaces de procédures judiciaires proférées par Monsieur Contant, et les attend avec sérénité, voire impatience. Il précise que c'est bien mal le connaître que de penser que de telles menaces pourraient le faire taire.

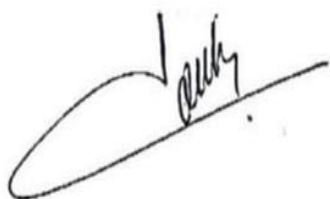
- C. Poulalier souhaite interpeler C. Barraux au sujet de la lettre envoyée à la Ligue : la plupart des cosignataires ne se sont jamais préoccupés de la Ligue et n'ont généralement pas participé aux réunions, si C. Barraux a une légitimité à poser des questions, il n'en est pas de même pour la plupart des autres auteurs de l'interpellation écrite.

- M. Charpentier estime que trop d'importance est donnée à tout cela et que nous devons nous consacrer à nos tâches plutôt que de perdre du temps en vaines discussions.
- Jordan Roux signale que le Conseil régional a relancé le concours « femmes et sports »
- M.G. Lasserre souligne l'impact du confinement sur les demandes de labellisation, certains clubs se verront refuser leur labellisation du fait d'action non menée à bien faute de temps. N. Vion regrette cette situation mais ne peut que la constater.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt la réunion à 19h58.

La prochaine réunion devrait avoir lieu le 22 mai, se situant au cœur d'un week-end comportant un jour férié il est envisagé de l'avancer au mercredi 20, confirmation dès que possible.

Le Président,



Jean-François CONTANT

Le secrétaire général,



Laurent PERRARD

Erratum : lors des questions diverses l'intervention de M.G. Lasserre a été mal retranscrite. Mme Lasserre demandait s'il était possible pour un club ayant la certitude d'avoir une équipe U14 en 2020-2021 de demander sa labellisation en 2019-2020. Nathalie Vion a répondu par la négative au motif que les conditions de labellisation imposent au moins 4 licenciés U14 pendant la saison de labellisation et la participation au challenge Orange en décembre de la même saison. Rectification demandée et accordée par le Bureau Directeur le 20 mai 2020.

Addendum : Le compte rendu de la réunion de Bureau Directeur du 7 mai 2020 a été validé par le Bureau Directeur lors de sa réunion du 20 mai 2020.